

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 23 mars 2021**

L'an deux mil vingt et un le vingt-trois du mois de mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Domaine de Soulièvres à Airvault, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**25 présents + 2 pouvoirs (27 votes) :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Jacky JOZEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Dominique GUILBOT, Gaëtan GARREAU, Mattieu MANCEAU (*arrivé en cours de séance*), Frédéric PARTHENAY
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jérôme GLORIAU, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAUT, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Dominique BARREAU, Micheline REAU, Alain JEZEQUEL

**2 pouvoirs :**

- ✓ Lucette ROCHER a donné pouvoir à Jacky JOZEAU
- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY

**Excusés :** Frédérique DAMBRINE, Lucette ROCHER

**Gérard GIRET a été élu secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Mercredi 17 mars

## **GOVERNANCE**

### **Validation des Statuts de la CCAVT**

- Vu les articles L.5214-16 du Code général des Collectivités Territoriales
- Vu la décision du Conseil communautaire de prendre la compétence « Organisation de la mobilité »

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- ✓ Valide les statuts de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 tels que joint en annexe de la présente délibération

- ✓ Demande aux neuf communes membres de valider par délibérations concordantes, les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021
- ✓ Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération

A Airvault, le 23 mars 2021  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20210331-313-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 31-03-2021

Publication le : 31-03-2021

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48

# Statuts de la Communauté de Communes

## Airvaudais-Val du Thouet

La Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet exerce l'ensemble des compétences détaillées ci-après :

### A. Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8, sans préjudice de l'article 1er de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;
- Eau, sans préjudice de l'article 1er de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

### B. Compétences supplémentaires

#### a. Compétences pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- Politique du logement et du cadre de vie ;
- Action sociale d'intérêt communautaire ;

#### b. Autres compétences supplémentaires

#### • Dans le domaine des Mobilités

- Organisation de la mobilité selon l'article L. 1231-1-1 du code des transports

- Dans le domaine de la politique de l'emploi
  - Participation au financement des Missions locales et aux actions liées à l'emploi
  
- Dans le domaine culturel
  - Développement culturel sur le territoire
  - Animation et gestion d'activités culturelles dont les moyens sont considérés comme facteur de développement local :
    - Soutien financier aux associations pour l'organisation d'animations socioculturelles
    - Soutien financier aux écoles de musique sur le territoire communautaire
  - Participation financière et mise à disposition de moyens aux radios locales
  - Participation au développement culturel avec le centre socio Culturel Airvaudais-Val du Thouet (soutien financier et prêt de matériel au centre socio-culturel)
  
- Dans le domaine de la petite enfance
  - Construction, réhabilitation, rénovation et entretien des Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) et des Relais d'Assistants Maternelle (RAM) et halte-garderie
  - Aides au fonctionnement aux Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), au Relais d'Assistants Maternelles (RAM) et au Point d'Animation Jeunesse (PAJ).
  - Coordination et développement d'actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse, itinérance du lieu « Petite enfance » sur le territoire de la Communauté de communes.
  
- Dans le domaine de l'informatique et communication
  - Développement des technologies de l'information et de la communication et conseils en matière de ressources informatiques, logicielles et multimédias intéressant l'ensemble des communes membres,
  - Communication :
    - Gestion et développement du site internet communautaire
    - Promotion de l'image communautaire
  - Etablissement et exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, inscrit dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Deux-Sèvres.
  
- Dans le domaine des itinéraires de randonnée
  - Mise en place de chemins de randonnées répondant au cahier des charges du comité départemental de la randonnée pédestre des Deux-Sèvres
  - La création et aménagements des itinéraires cyclables
  
- La Chevalerie du Thouet
  - Développement de son activité
  - Etude d'implantation, réalisation, entretien et fonctionnement
  
- Autres équipements :
  - Étude d'implantation, construction, entretien et fonctionnement de Maisons de santé

- Etude d'implantation, réalisation, location de logements et bureaux liés à la gendarmerie à AIRVAULT
  
- Infrastructures de charge :
  - Création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou de navires à quai, ainsi que des points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules ou pour navires, l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'électricité, de gaz ou d'hydrogène nécessaire à l'alimentation des véhicules ou des navires
  
- Equipements culturels et sportifs communautaires :
  - Construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement des équipements culturels et sportifs communautaires : Médiathèque, salle de sports Augustin Bordage à Airvault, salle de sports et équipements sportifs du Cébron à Saint-Loup-Lamairé, piscine d'Airvault, bassin de baignade du Cébron à Saint-Loup-Lamairé.

AR-Préfecture

079-200041416-20210331-313-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 31-03-2021

Publication le : 31-03-2021

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48